



Avis d'assemblée annuelle et avis de disponibilité des documents reliés aux procurations

Vous recevez le présent avis en tant que porteur non inscrit (ou propriétaire véritable) d'actions de Cenovus Energy Inc. (« Cenovus » ou la « société »). Cenovus a décidé de vous transmettre sa circulaire de sollicitation de procurations par la direction datée du 2 mars 2018 (la « Circulaire ») en suivant les procédures de notification et d'accès prévues par la réglementation, c'est-à-dire en vous y donnant accès électroniquement plutôt qu'en vous en envoyant un exemplaire imprimé par la poste. Nous vous envoyons, joint au présent avis, un formulaire d'instructions de vote qui vous permettra d'exercer les droits de vote rattachés à vos actions.

Les procédures de notification et d'accès nous permettent de transmettre la Circulaire de manière plus écologique et plus rentable : nous utilisons ainsi moins de papier et réduisons nos frais d'impression et d'envoi postal des documents destinés aux actionnaires.

Avis est donné par les présentes que l'assemblée annuelle des actionnaires de Cenovus aura lieu :

le : 25 avril 2018,
à 14 heures (heure de Calgary)

au : Metropolitan Conference Centre
Metropolitan Ballroom
333 – 4 Avenue S.W.
Calgary (Alberta) Canada

aux fins suivantes, qui sont décrites dans la Circulaire à la rubrique « But de l'assemblée » et aux autres rubriques énumérées ci-dessous :

1. présentation des états financiers consolidés de Cenovus ainsi que du rapport de l'auditeur connexe pour l'exercice clos le 31 décembre 2017;
2. nomination des auditeurs de la société;
3. élection des administrateurs de la société;
4. modification et reconfirmation du régime de droits des actionnaires de la société comme il est décrit dans la Circulaire accompagnant les présentes;
5. approbation d'une résolution consultative à caractère non obligatoire portant sur la ligne de conduite de la société en matière de rémunération de la haute direction; voir aussi la rubrique « Analyse de la rémunération » de la Circulaire;
6. délibérations sur les autres questions qui peuvent être dûment soumises à l'assemblée ou à toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement.

Comment demander un exemplaire imprimé de la Circulaire

Les porteurs non inscrits (ou propriétaires véritables) d'actions peuvent demander qu'un exemplaire imprimé de la Circulaire leur soit envoyé par la poste, sans frais, dans l'année suivant son dépôt sur le site de SEDAR, en communiquant avec nous comme il est indiqué ci-dessous et en entrant le numéro de contrôle de 16 chiffres indiqué sur le formulaire d'instructions de vote, puis en suivant les directives données :

- en ligne à l'adresse www.proxyvote.com, ou
- par téléphone (sans frais) au 1 877 907-7643 (en Amérique du Nord) ou au 1 905 507-5450 (à l'extérieur de l'Amérique du Nord).

Si vous n'avez pas de numéro de contrôle, téléphonez (sans frais) au 1 855 887-2243. Un exemplaire imprimé vous sera envoyé dans les trois jours ouvrables suivant la réception de votre demande.

Si vous demandez un exemplaire imprimé, sachez que vous ne recevrez pas de deuxième formulaire d'instructions de vote; conservez celui que vous avez pour pouvoir exercer vos droits de vote.

Pour pouvoir recevoir votre exemplaire imprimé avant la date limite fixée pour le vote et avant la date de l'assemblée, votre demande doit être reçue au plus tard à **17 heures (heure avancée de l'Est) le lundi 9 avril 2018**.

Cenovus ne transmet un exemplaire imprimé de la Circulaire qu'aux actionnaires ayant demandé de recevoir sous forme imprimée, ponctuellement ou en tout temps, les documents à leur intention.

Exercice des droits de vote

NOTEZ BIEN QU'IL NE SUFFIT PAS DE RETOURNER LE PRÉSENT AVIS POUR EXERCER VOS DROITS DE VOTE. Vous pouvez exercer les droits de vote rattachés à vos actions par un des moyens mentionnés ci-dessous et décrits dans votre formulaire d'instructions de vote ci-joint :

- par Internet : www.proxyvote.com
- par téléphone : 1 800 474-7501 (en français) ou 1 800 474-7493 (en anglais)
- par courrier électronique : Data Processing Centre
P.O. Box 3700 Stn Industrial Park
Markham (Ontario) L3R 9Z9

Les procurations doivent parvenir à Cenovus avant **14 heures (heure de Calgary) le 23 avril 2018** ou, en cas d'ajournement de l'assemblée, au moins 48 heures (à l'exclusion des samedis, dimanches et jours fériés) avant l'heure de sa reprise. Étant donné que vous êtes porteur non inscrit (ou propriétaire véritable) d'actions, il est possible que vous deviez transmettre votre formulaire d'instructions de vote avant cette heure et cette date limites pour que vos votes puissent être enregistrés en temps voulu; voyez à ce sujet les précisions dans votre formulaire d'instructions de vote. Pour vous assurer que vos votes sont enregistrés, assurez-vous de transmettre votre formulaire d'instructions de vote dans le délai qui y est précisé.

VEUILLEZ PRENDRE CONNAISSANCE DE LA CIRCULAIRE AVANT DE VOTER

Vous pouvez obtenir la Circulaire et les autres documents pertinents à l'une des adresses suivantes :

cenovus.com/annual-meeting-materials ou sedar.com

Cenovus transmettra son rapport annuel de 2017, y compris ses états financiers annuels et son rapport de gestion connexe, à tous les porteurs non inscrits (ou propriétaires véritables) d'actions les ayant demandés.

Pour toute question concernant les procédures de notification et d'accès, veuillez téléphoner (sans frais) au 1 855 887-2244.